



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50274

Texte de la question

M François-Michel Gonnot s'inquiète auprès de Mme le Premier ministre de la baisse significative des aides de l'Etat aux centres sociaux ruraux. Depuis 1989, la contribution de l'Etat, par l'intermédiaire du ministère des affaires sociales et de l'intégration, à la prise en charge des 650 emplois de directeurs et d'animateurs est restée stationnaire (41 400 F par poste), ce qui correspond à une baisse sensible en francs constants. De plus, les crédits, pour 1991, n'ont pas été versés. Un premier acompte de 24 p 100 est annoncé pour la première quinzaine de novembre. Aucune certitude n'est donnée pour le versement du solde. Le ministère du budget envisagerait en outre, pour 1992, une baisse de 10 p 100 de la prise en charge, soit une perte de 4 140 francs par emploi. Des menaces peseraient d'autre part sur les crédits du Fonds national d'aide à la vie associative qui soutient les actions de formation des bénévoles des centres sociaux ruraux. Cette formation ne pourra plus bénéficier enfin pour les animateurs, à partir de 1992, des crédits de la formation professionnelle, selon le projet de loi de finances. Tous ces faits provoquent, bien sûr, une légitime inquiétude chez les personnels des centres sociaux ruraux. Le désengagement de l'Etat dans le fonctionnement des centres aurait des effets immédiats et évidents sur l'emploi et sur leur activité. Equipements de proximité, ils jouent pourtant un rôle essentiel dans l'animation de la vie sociale et apportent de nombreux services à une population souvent en difficulté. Il souhaiterait qu'elle lui précise exactement les engagements de l'Etat vis-à-vis des centres sociaux ruraux et apporte tous les apaisements nécessaires aux responsables et aux personnels de ces structures.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme le Premier ministre sur les conséquences de la suppression des crédits du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale affectés aux dépenses de fonctionnement des programmes ministériels, notamment vis-à-vis des stagiaires dont les formations avaient commencé ou étaient sur le point de le faire. Mme le Premier ministre a été saisie de cette difficulté et elle a souhaité une solution évitant tout préjudice à des stagiaires de la formation professionnelle et permettant aux organismes de formation de trouver une transition vers d'autres financements. Mme le Premier ministre vient donc d'arrêter le principe du maintien de 113 millions de francs par redéploiement au sein du budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour le fonctionnement du programme des ministères. Elle a également autorisé ce département à prendre en charge les rémunérations correspondantes sur la masse des crédits prévus à cet effet. Cette décision garantit la pérennité des stages déjà commencés ou débutant avec le 31 décembre 1991. Elle permettra également de financer une partie de ceux de 1992, au vu des propositions des ministères.

Données clés

Auteur : [M. Gonnot François-Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50274

Rubrique : Etablissements sociaux et de soins

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4729